

## **Communiqué de presse**

L'association chablair lance une pétition.

Les activités de l'aérodrome de Bex sont en pleine expansion, vols privés, école de vol, clubs, concours et journées portes-ouvertes.

Depuis quelques temps déjà, le bruit de moteurs d'avion incommodent les habitants du Chablais. Alors que l'on peut s'habituer à des niveaux sonores continus relativement élevés, il est beaucoup plus difficile de ne pas perdre patience lors de fortes variations, telles que les arrêts et reprises incessants durant les exercices d'acrobatie.

En effet, dès que le temps le permet, quelques adeptes de la voltige aérienne s'adonnent longuement à leur sport favori qui consiste à effectuer par des manœuvres subtiles des figures aériennes de type looping, vrille, renversement, retournement et autres. Le bruit du moteur durant ces trajectoires horizontales inversées sur le dos, ou particulièrement verticales en montée ou en descente nuit nettement à la qualité de vie de tous les habitants et visiteurs de la région.

Comment se concentrer sur une activité professionnelle, lire, discuter ou simplement se délasser, alors qu'un aviateur s'éclate en l'air sans souci des désagréments occasionnés ? La région attire bon nombre de vacanciers et sportifs à la recherche de tranquillité. Comment concilier la vocation touristique du Chablais et ces moustiques nuisibles qui tournent, tournent et retournent encore dans les airs ?

L'office fédéral de l'aviation civile OFAC se base sur la loi sur l'aviation pour définir les hauteurs de vol d'acrobatie de 500m au-dessus du sol et de l'eau et l'interdiction au-dessus des zones à forte densité des agglomérations et l'interdiction des vols de nuit. Aucune restriction n'est prévue pour des sites industriels (mis à part les centrales nucléaires). Les vols acrobatiques sont limités à des pilotes licenciés, les avions doivent respecter les normes du Département de l'environnement, des transports et de l'énergie DETEC en matière de bruit. Aucune disposition spéciale de l'OFAC ne spécifie le lieu, l'heure ou la durée des vols.

Un groupe d'habitants de la région s'est réuni et lance une pétition adressée au Conseil fédéral sous l'égide de l'association « chablair, pour un Chablais où il fait bon vivre et travailler » :

### **Non aux accros de la voltige aérienne !**

Les pétitionnaires demandent un arrêt immédiat des survols de la plaine du Rhône du Chablais par des avions effectuant de la voltige aérienne. La problématique est largement connue, notamment dans la région d'Yverdon.

La pétition se veut complémentaire à la pétition des habitants de Noville qui a été déposée au niveau communal.